



DE ROUBAIX **TOURCOING** **BOULOGNE** **LEZ TOURNAI**

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an

Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 10 9 fr. 28 fr.

Autres Départements... 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste.

PUBLICITÉ

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Lundi 22 Juin 1914

COMPTES DU LUNDI

UN CAUCHEMAR

J'ai fait un rêve, ou plutôt une espèce de cauchemar. J'ai cru que j'étais juge d'instruction et que j'avais à faire la lumière sur les scandales électoraux de Lille.

J'étais assis devant un grand bureau où une sorte de démon qui portait le nom étrange de « Partie Civile » prenait un malin plaisir à venir entasser des dossiers, rouges, jaunes, bleus et portant en lettres fantastiques des inscriptions dans le genre de celles-ci :

Liste de mille électeurs du Pôle Nord inscrits à Lille.

Liste de mille mandarins de Chine ayant voté pour M. Vandame.

Liste de mille suffragettes ayant voté pour M. Dambrine.

Liste de mille condamnés à morts guillotines et ayant ensuite voté pour M. Binauld.

Liste de la majorité municipale domiciliée dans les cimetières.

Etc., etc...

Et le démon « Partie Civile » en apportait encore et toujours si bien que mon grand bureau surchargé menaçait de s'écrouler sous les poids...

— Greffier, m'écriai-je éprouvé. Appelez le maire de Lille au monde aide.

Le Maire de Lille entra. Il machonnait un bout de cigare entre deux sourires.

LE MAIRE. — « Bonjour M. le juge. Qu'est-ce qu'il y a pour votre service ? »

MOI. — « Ma foi M. le Maire c'est plutôt pour votre service que pour le mien que je vous convoque. Il faut que vous m'expliquiez ce qui se passe à la Mairie, au bureau des Elections... »

LE MAIRE. — « Désolé, M. le juge ! Désolé, moi, vous savez je ne m'occupe pas de ce qui se passe à la Mairie. J'aime mieux ça. Je n'ai pas de difficultés avec mes administrés, de cette manière. Entre nous, je ne sais même pas où c'est la Mairie... Ça doit être du côté de la Grand'Place. C'est tout ce que je peux vous dire. »

MOI. — « Mais, cependant, vous êtes le Maire... »

LE MAIRE. — « Sans doute. N'allez pas vous imaginer que le Maire d'une grande ville peut connaître dans les moindres détails de sa cité, comme un vulgaire commissaire. Prenez une voiture, M. le Juge. Les cochers doivent savoir où est la Mairie... »

« Au fait, si vous demandiez à mon adjoint aux élections... »

MOI. — « C'est une idée. Faites entrer M. l'adjoint aux élections ! »

L'ADJOINT. — « Bonjour, M. le juge. Que puis-je faire pour vous ? »

MOI. — « Me dire ce qui se passe dans votre bureau des Elections ! »

L'ADJOINT. — « J'espère que tout s'y passe pour le mieux. Vous croyez qu'il y est survenu quelque incident ? Vous m'intrigueriez vraiment. Racontez-moi ça ! »

MOI. — « Soyez sérieux. Voyons ; vous avez bien entendu parler des fraudes de votre Bureau électoral... »

L'ADJOINT. — « Des fraudes ? Juste ciel ! Mais je vais donner ma démission, si ce bureau ne fonctionne pas bien. Je ne veux pas avoir d'ennuis... »

MOI. — « Vous n'avez aucun soupçon ? »

L'ADJOINT. — « M. le Juge. Je vais vous dire ce que je sais... »

MOI. — « Greffier, inscrivez... »

L'ADJOINT. — « Je sais que... je ne sais rien. Comprenez-moi : Si on fraude, je n'ai pas intérêt à en prendre la responsabilité, et si on ne fraude pas, il n'y a pas de responsabilité à prendre. C'est très logique. Du reste ma religion m'interdit de mentir par conséquent je dois vous avouer que je n'ai pas du tout envie d'aller en prison... »

MOI. — « Vous déclarez donc qu'il n'y a pas eu de fraudes... ? »

L'ADJOINT. — « Je suis incapable de vous fixer là-dessus. Je suis un honnête homme. Le maire est un honnête homme. Nous sommes des honnêtes hommes... Interrogez donc le chef du bureau des Elections. Il va peut-être au bureau. Moi je n'y mets pas les pieds... »

MOI. — « Amenez-moi le chef du bureau... »

LE CHEF DU BUREAU. — « Bonjour M. le juge. Vous m'appellez sans doute pour organiser un petit concert... »

MOI. — « Non, M. le chef de bureau, mais pour savoir ce qui se passe au bureau des Elections... »

LE CHEF DU BUREAU. — « J'étudie en ce moment un concerto de Mozart... »

MOI. — « Et au sujet des électeurs inscrits indûment ? »

LE CHEF DU BUREAU. — « Je vous recommande particulièrement la « Vale des Ombres », c'est à la mode... »

MOI. — « Et ceux qui sont au diable et qu'on fait voter... »

LE CHEF DU BUREAU. — « Qu'est-ce que vous diriez d'une Fantaisie sur le « Voyage en Chine »... ? »

MOI. — « Enfin, que savez-vous sur le Bureau des Elections ? »

LE CHEF DU BUREAU. — « Ah ! oui... Eh bien rien, naturellement. Voyez le sous-chef. C'est lui qui s'occupe de tout. Un chef de bureau à la Mairie ne doit rien savoir, parce que s'il savait il n'y resterait pas. Alors je m'occupe de musique. Si je m'occupais d'élections on m'aurait révoqué... »

(Il tourne les talons et s'en va en chantonnant :

J'ai du Moureaux pour les p'tits oiseaux.

MOI. — « Arrêtez-moi le sous-chef de bureau... »

LE SOUS-CHEF

(entre deux gendarmes). — « On m'arrête. Je suis innocent, je n'ai jamais rien fait. »

MOI. — « Enfin vous vous occupez du Bureau des Elections, vous ? »

LE SOUS-CHEF. — « Non. Je m'occupe du Nouveau-Lille ! »

MOI. — « Et les électeurs inexistantes que vous avez inscrits ? »

LE SOUS-CHEF. — « Inexistants ? Mais la preuve de leur existence... c'est qu'ils sont morts !... »

MOI. — « Appelez les électeurs ! »

LE CHOEUR DES FAUX ÉLECTEURS arrive. Ils sont enveloppés de suaires et font un horrible bruit d'assembles entrecouqués. Ils sont précédés d'une Fanfare qui joue une « Marche Funèbre ».

MOI. — « Où êtes-vous domiciliés ? »

LE CHOEUR DES FAUX ÉLECTEURS. — « Dans le royaume de Pluton ! »

LE SOUS-CHEF DE BUREAU. — « Vous voyez bien qu'ils existent ! »

Enfin, j'allais trouver un peu de lumière, lorsque soudain je reçus un choc formidable. Je crus que c'était le démon « Partie Civile » qui me jetait tous ses dossiers à la tête...

Pas du tout. Je venais de me réveiller !

ALEX WILL.

M. Gustave Dron, maire de Tourcoing, élu sénateur du Nord au 1er tour.

(VOIR EN 2me PAGE LES DÉTAILS DU SCRUTIN.)

CHOSSES & AUTRES

DE LA MESURE

« Catastrophe » est un de ces mots sur les sens desquels les hommes, qui pourtant les inventent, ne sont pas très exactement renseignés. Au jardin des racines grecques, il signifie renversement et, par extension, de toute évidence, bouleversement. Il semble donc tout à fait logique d'écrire que Paris a eu ces jours-ci une catastrophe. Mais il y a à l'étymologie, et à l'usage, ne veut-il pas que nous réservions le mot catastrophe pour de plus grands malheurs ?

Si je pose la question, ce n'est pas, qu'on veuille le croire, pour l'amour du grec. Non. C'est tout uniment pour l'amour de la mesure. Je vois, en effet, que les dramaturges récents des journaux jettent dans les pires alarmes tous les braves gens des départements qui ont des parents sur les bords de la Seine. Et qu'on ne vienne pas me dire que ces braves gens ont les nerfs exagérément sensibles. J'aurais trop beau renseigné. Au jardin des racines grecques, il signifie renversement et, par extension, de toute évidence, bouleversement. Il semble donc tout à fait logique d'écrire que Paris a eu ces jours-ci une catastrophe. Mais il y a à l'étymologie, et à l'usage, ne veut-il pas que nous réservions le mot catastrophe pour de plus grands malheurs ?

Nous avons eu, en ces dernières années, le Mont-Pellé, M. de Courcières, et, plus récemment, Titan et l'Empress-of-Ireland. Ce furent incontestablement des catastrophes, au sens usuel du mot. L'horreur que vit Paris ces jours-ci ne fut point telle, tant s'en faut. Qui sait donc si tel n'aurait pas été un honnête homme ? Paris foudroyé, non par une catastrophe, mais par une série d'accidents mortels provoqués par une série d'écroulements ? Pensons, que diable ! aux parents des départements et d'ailleurs.

— Qu'est-ce qu'il vous faut donc pour que vous parliez de catastrophe ? me dira peut-être un grincheux. La fin du monde ?

Monsieur, répondrai-je au grincheux, je déplore comme vous la mort des Parisiens victimes des ingénieurs de la Ville-Lumière. L'expliquez tout bonnement qu'il faut appeler les choses et les faits par leur nom et, au surplus, que c'est tout ce que nous fait du monde pour une foule d'individus qui meurent paisiblement dans leur lit.

GRIFF.

LES RELIGIONS ET L'ÉCOLE LAÏQUE

Depuis que des fouilles opérées au centre de l'Asie, au nord de l'Afrique, au Mexique, etc., nous ont révélé les riches civilisations des Chaldéens, des Égyptiens, des Incas, etc., aujourd'hui éteintes, le monde intellectuel a fixé son attention sur la cause, le mobile, qui ont poussé les anciens à ériger leurs splendides monuments. Ils en ont trouvé plusieurs : l'imitation purement artistique de la nature, le désir qu'on se borne à énoncer les faits, qu'on montre les conséquences de la religion sur l'art, sur les mœurs, les coutumes, sur l'histoire, en un mot ; qu'on fasse toucher du doigt cette vérité que toutes les croyances religieuses ont des caractères communs profonds, que toute religion marque un progrès sur celle qui la précède, tel le Christianisme avec le Bouddhisme et les hymnes des Védas.

Ainsi nous donnerons des idées générales sur la personne ne pourra critiquer parce que nous ne ferons que de l'histoire, que nous nous garderons bien de donner notre propre opinion sur les choses que nous enseignons, que nous ne jugerons pas les faits.

Malheureusement, ceux qui veulent voir cela se bornent à dire que l'école laïque est un enseignement qui ne vise qu'à énoncer les faits, qu'on montre les conséquences de la religion sur l'art, sur les mœurs, les coutumes, sur l'histoire, en un mot ; qu'on fasse toucher du doigt cette vérité que toutes les croyances religieuses ont des caractères communs profonds, que toute religion marque un progrès sur celle qui la précède, tel le Christianisme avec le Bouddhisme et les hymnes des Védas.

Et voilà ce que nous leur répondrons : « Nous ne concluons pas, nous ne montrons que des faits dont personne ne nie l'existence et la vérité, nous restons dans le domaine de la science, tout en nous imposant l'enseignement historique des religions parce que vous faites de l'enseignement religieux ? Alors, pourquoi vous étiez toujours confiné dans le cercle étroit de votre religion ? Parce que vous voulez aveugler l'enfant en lui posant ces cellules qui l'empêchent de regarder autour de lui, parce que vous avez peur que l'étude des manifestations de l'intelligence et de l'imagination humaine l'amené à chercher à quel degré de perfection les hommes arrivent ; parce que vous craignez que l'étude sérieuse des religions ne développe en lui le sens critique — si utile et si bienfaisant — à l'aide duquel il examinera la votre plus tard. »

LOUCHET

LE TOUPET DE BILLAERT

Billaert a, paraît-il, des arguments extraordinaires pour sa défense.

Rien de surprenant d'ailleurs car il les emprunte à la « Dépêche ».

On connaît la bonne blague du principe dit « de la permanence des listes » si souvent avoué par notre confrère.

Billaert a tiré des effets tout à fait inattendus.

Lui reproche-t-on une inscription frauduleuse de 1914 ?

— « Hardon, répond-il, ce nom a été inscrit par moi pour la première fois en 1908. C'était un délit, soit ; mais il y a prescription. En ce qui concerne les années suivantes jusqu'en 1914, mon devoir était « d'y maintenir ce nom en vertu du principe de la permanence des listes » et qui se défendait ainsi :

— « Ma première femme étant maintenant décédée, on ne peut pas reprocher d'être le mari de la seconde, quant à la troisième, je suis bien son mari, puisque mon second mariage est nul comme ayant été contracté du vivant de ma première femme. »

Le triange a été tout de même perdu pour l'éternité.

La même peine, un peu moins longue, nous suffirait pour Billaert.

LE NON-LIEU DU MAIRE

M. le Juge d'Instruction Gobert a eu l'intention de rendre un non-lieu en faveur de M. le Maire de Lille.

M. le Procureur de la République a exprimé son sentiment en déclarant qu'il fallait peut-être attendre la clôture de l'instruction ouverte avant de prononcer un non-lieu définitif.

Le non-lieu du Maire est donc actuellement en suspens.

Nous croyons savoir que la partie civile ne s'y opposerait pas. La partie civile en déposant entre les mains de la justice une plainte contre M. Ch. Delesalle et contre X... a voulu désigner ce qui est à la Mairie de Lille qu'on trouverait les fraudeurs. Elle a désigné d'abord M. le Maire de Lille comme le supérieur de tous les personnages municipaux et en principe responsable des actes de ses subordonnés.

Malgré la loi sur les verrous l'un des agents municipaux principaux des fraudes Billaert ; elle en a inculpé un autre, l'adjoint Binauld.

Il devient désormais indifférent à la partie civile qu'on poursuive une plainte en principe contre le Maire qui a déclaré être le supérieur de tous les personnages municipaux. En cas d'examen de la proposition de non-lieu par la Chambre des mises en accusation, la partie civile n'aurait donc pas de son droit d'opposition.

Le Maire sera réélu jeudi prochain

BIEN ENTENDU, CE SERA M. CH. DELESALLE

M. le Maire démissionnaire de Lille s'est décidé à convoquer les membres du Conseil municipal pour lui donner un remplaçant... qui ne sera autre que lui-même.

Il y a vingt-cinq jours qu'il est en pleine illégalité, car démissionnaire le 11 mai, c'est au plus tard le 28 mai qu'il devait convoquer le Conseil municipal.

Enfin il s'y résout !

Il a signé la convocation lancée pour le jeudi 25 juin. Ordre du jour : Election du Maire... et sans doute d'un adjoint en raison de la démission du fraudeur Binauld.

Jouffé, M. Ch. Delesalle, sera réélu maire de Lille. C'est prévu. La comédie est préparée.

Et puis cela vaut mieux ainsi ! Quel meilleur maire trouveraient-ils, au Palais National, que ce maire qui affirme ignorer tout ce qui se passe dans ses bureaux municipaux. Voilà qui est commode. S'il survient un scandale il sort son drapet blanc de l'innocence et en couvre sa mairie, pendant qu'on s'occupe et qu'on arrête derrière lui ses subordonnés.

Un maire comme ça, c'est l'idéal ! Qu'on lui rende son échappe et que la farce continue !

Billaert se lamente

Hier, M. le Juge Gobert n'a point paru au Palais de Justice.

Billaert, en prison, est plus abattu que jamais. Il a consenti à participer hier pour la première fois à la permanence des listes. Il a accepté le rôle de la permanence des listes, mais il n'a pas voulu se faire en face d'un juge qu'il ne liait pas.

BINAULD AU SECOURS DE M. VANDAME

Deux mille cinq cents faux électeurs. -- Un député qui n'est pas élu. -- La validation parlementaire. -- Trente-deux lettres échangées sans résultat.

L'enquête que, depuis six semaines entières, nous menons à travers les vols et les fraudes de la Mairie de Lille qui firent élire M. Vandame au premier tour et qui faillirent faire élire au deuxième tour MM. Dambrine et Karl Delesalle, est loin d'être close.

En dépit des concours qui nous sont venus de partout, en dépit du travail acharné d'une douzaine d'employés exclusivement occupés à enquêter, à correspondre, à vérifier, nous sommes loin d'avoir encore réuni tous les éléments des fraudes incalculables commises à la Mairie de Lille par l'adjoint Binauld et par son sous-chef Billaert.

À ce début, nous évaluons à 500 le chiffre d'électeurs fictifs inscrits sur les listes électorales lilloises ; quelques jours après nous disions mille ; puis quinze cents, puis dix-huit cents, puis deux mille.

Aujourd'hui, nous prétendons qu'une révision sérieuse aboutirait à faire rayer au moins deux mille cinq cents noms qui sont ceux de gens ou inexistantes, ou inscrits à tort volontairement, et qui tous ont voté aux élections législatives dernières.

Ces deux mille cinq cents noms se répartissent entre les divers quartiers de Lille, où les frères quatre-bras et autres fraudeurs utilisaient les cartes électorales soigneusement mises en réserve par les soins du Bureau municipal des Elections.

Le Juge, chargé de l'instruction, est déjà en possession de plus de six cents noms sur lesquels une enquête a pu porter.

Il n'a cependant pas encore reçu les noms des 250 faux électeurs du canton de Binauld qui ont paru dans nos colonnes, ni ceux des prétendus électeurs dont la naissance est ignorée à l'état-civil de la commune où les listes électorales les ont fait venir au monde, ni d'autres, et encore d'autres sur lesquels notre enquête est décisive.

Déjà, nous possédons avec sincérité 200 noms qui ont voté dans la circonscription de M. Vandame ; et si nous répartissons par tiers les faux électeurs entre les trois circonscriptions de Lille, c'est plus de 800 noms fictifs qui dans Lille seulement — sans compter les communes de la banlieue, — ont voté pour le député que la Chambre se propose de valider aujourd'hui.

Mais nous avons prouvé — et on nous rendra cette justice — tout ce que nous avons avancé.

Aussi, livrons-nous à nos concitoyens, en les classant par bureau de vote, les deux cents noms relevés sur les listes de la circonscription Vandame et qui sont inexistantes comme électeurs lillois.

Nous donnons volontiers une prime à qui démontrera que l'un de ces noms est légalement électeur à Lille.

Tous cependant ont voté, et c'est par quelques centaines de voix de la même valeur que M. Vandame a été élu député. Joli titre de gloire, en vérité !

ECHOS

EN FAMILLE

On a célébré, l'autre jour, dans un petit village de l'Est, le mariage d'une « jeunesse » avec un homme veuf qui se trouvait être le père du frère de sa femme, et sera donc le beau-frère et l'oncle et grand-oncle desdites. Ajoutons que l'une d'elles ayant épousé le frère de la première femme du frère de la seconde, c'est tout embroutillé. Jamais ces gens-là ne s'y reconnaîtront.

IMPÔT SUR LA POLYGAMIE

Le conseil colonial du Congo belge a décidé d'imposer un impôt sur la polygamie et qui viendrait s'ajouter au 25 francs de capitation que doivent acquitter annuellement les indigènes.

Il est évident de cet impôt, dit le projet de loi, tout homme de couleur polygame résidant sur le territoire de la colonie au cours de l'exercice, l'impôt de polygamie est de 25 francs pour chaque femme valide, « au-dessus d'une unité » à quelque moment que la polygamie acquiert « l'état d'habitude ».

Vous avez bien lu. Cet impôt est basé sur l'état d'habitude, c'est-à-dire la femme qui plus loin est qualifiée d'unité ; cette taxe est de 25 francs, en ce sens qu'elle n'est payée que si elle est permanente, c'est-à-dire si elle est basée sur une consommation de luxe en respectant l'objet de première nécessité.

En tout cas, l'impôt ne pourra jamais dépasser 25 francs. Les nouveaux Congolais pourront être, à priori, exemptés, aussi bien que les indigènes.

En France, les économistes voudraient voir imposer les célibataires.

Autre pays, autres mœurs.

SOURY

nos organes de recrutement complète chaque jour des Dames

de malheur en si grande quantité que nous ne pouvons pas en donner la liste. Les renseignements sont gratuits. Écrivez-nous vite.

MME Mérite

mené par les régiments de cuirassiers les uns aux autres, les uns rendant la guerre la plus constante

oré assé

J'ai du Moureaux pour les p'tits oiseaux.

MOI. — « Arrêtez-moi le sous-chef de bureau... »

Follette

Quand Mirza, la chienne noire, mit bas cinq petits, Mme Courtouche, la cabaretière d'Auby, réfléchit à quels clients, les meilleurs buveurs, elle les donnerait, affrétant sa petite Lydie qui voulait tous les jours aller à la messe, elle leur faisait la classe, imitant les notes de la matresse d'école. Ses mouvements appelaient leur jeune folie de courir, mais la crainte du vide les retenait de s'en aller. Ils gémissaient en se démenant et fixaient sur elle leurs yeux graves, bruns piqués d'or.

Elle annonçait des punitions terribles contre tout ce tumulte, mais embrassait à chaque minute des muses mouillées. En quatre jours, quatre furent donnés ; Lydie pleura quatre fois et chaque fois plus fort. Aimant les petits chiens avec toute sa force d'amour, elle en avait moins à aimer à mesure qu'ils parlaient, mais sans pour cela aimer moins ; de restant, elle leur faisait dansant ceux qui sortaient de leur chambre et se faisaient à la porte, qu'elle leur donnait la part des disparus. L'idée qu'on lui enlèverait le dernier, l'héritier de la tendresse de tous, la rendait pâle.

Sa mère, assise au comptoir, la surveillait peu. La petite qui avait éprouvé les farces stupides des ivrognes, avait le tour des talons, aimait les coins où jouer seule ; aussi son goûte était ignoré. Il lui restait une chienne dont personne ne voulait ; ce dédain envers la bête prolongait le bonheur de Pen-fan qui lui faisait une vie de caresses.

CHRONIQUE

Follette

Quand Mirza, la chienne noire, mit bas cinq petits, Mme Courtouche, la cabaretière d'Auby, réfléchit à quels clients, les meilleurs buveurs, elle les donnerait, affrétant sa petite Lydie qui voulait tous les jours aller à la messe, elle leur faisait la classe, imitant les notes de la matresse d'école. Ses mouvements appelaient leur jeune folie de courir, mais la crainte du vide les retenait de s'en aller. Ils gémissaient en se démenant et fixaient sur elle leurs yeux graves, bruns piqués d'or.

Elle annonçait des punitions terribles contre tout ce tumulte, mais embrassait à chaque minute des muses mouillées. En quatre jours, quatre furent donnés ; Lydie pleura quatre fois et chaque fois plus fort. Aimant les petits chiens avec toute sa force d'amour, elle en avait moins à aimer à mesure qu'ils parlaient, mais sans pour cela aimer moins ; de restant, elle leur faisait dansant ceux qui sortaient de leur chambre et se faisaient à la porte, qu'elle leur donnait la part des disparus. L'idée qu'on lui enlèverait le dernier, l'héritier de la tendresse de tous, la rendait pâle.

Sa mère, assise au comptoir, la surveillait peu. La petite qui avait éprouvé les farces stupides des ivrognes, avait le tour des talons, aimait les coins où jouer seule ; aussi son goûte était ignoré. Il lui restait une chienne dont personne ne voulait ; ce dédain envers la bête prolongait le bonheur de Pen-fan qui lui faisait une vie de caresses.

IMPÔT SUR LA POLYGAMIE

Le conseil colonial du Congo belge a décidé d'imposer un impôt sur la polygamie et qui viendrait s'ajouter au 25 francs de capitation que doivent acquitter annuellement les indigènes.

Il est évident de cet impôt, dit le projet de loi, tout homme de couleur polygame résidant sur le territoire de la colonie au cours de l'exercice, l'impôt de polygamie est de 25 francs pour chaque femme valide, « au-dessus d'une unité » à quelque moment que la polygamie acquiert « l'état d'habitude ».

Vous avez bien lu. Cet impôt est basé sur l'état d'habitude, c'est-à-dire la femme qui plus loin est qualifiée d'unité ; cette taxe est de 25 francs, en ce sens qu'elle n'est payée que si elle est permanente, c'est-à-dire si elle est basée sur une consommation de luxe en respectant l'objet de première nécessité.

En tout cas, l'impôt ne pourra jamais dépasser 25 francs. Les nouveaux Congolais pourront être, à priori, exemptés, aussi bien que les indigènes.

En France, les économistes voudraient voir imposer les célibataires.

Autre pays, autres mœurs.

LE TOUPET DE BILLAERT

Billaert a, paraît-il, des arguments extraordinaires pour sa défense.

Rien de surprenant d'ailleurs car il les emprunte à la « Dépêche ».

On connaît la bonne blague du principe dit « de la permanence des listes » si souvent avoué par notre confrère.

Billaert a tiré des effets tout à fait inattendus.

Lui reproche-t-on une inscription frauduleuse de 1914 ?

— « Hardon, répond-il, ce nom a été inscrit par moi pour la première fois en 1908. C'était un délit, soit ; mais il y a prescription. En ce qui concerne les années suivantes jusqu'en 1914, mon devoir était « d'y maintenir ce nom en vertu du principe de la permanence des listes » et qui se défendait ainsi :

— « Ma première femme étant maintenant décédée, on ne peut pas reprocher d'être le mari de la seconde, quant à la troisième, je suis bien son mari, puisque mon second mariage est nul comme ayant été contracté du vivant de ma première femme. »

Le triange a été tout de même perdu pour l'éternité.

La même peine, un peu moins longue, nous suffirait pour Billaert.